



Déclaration Liminaire

Commission Administrative Paritaire
Nationale du corps des IPCSR

Le 10 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP Nationale,

C'est avec une certaine émotion que se tient cette Commission Administrative Paritaire de titularisation.

Le grave accident de motocyclette dont a été victime notre collègue lors de la formation initiale au sein de l'INSERR, notre école, a touché tous les inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Cet accident rappelle à chacun, que la formation initiale des IPCSR, outre sa technicité, est une formation exigeante, longue, demandant un investissement personnel important et pouvant être dangereuse.

Le SANEER & SR renouvelle tout son soutien à notre collègue et suivra attentivement le traitement de son dossier RH par vos services.

Le SANEER & SR a interpellé la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière afin que soit diligenté un audit de sécurité de l'ensemble des pistes d'exams motocyclettes en métropole et départements et territoires d'outre-mer. Il serait intolérable qu'aucune leçon ne soit tirée de cet accident par la DSR.

Le métier d'IPCSR est exigeant et pourtant toujours mal reconnu par notre ministère. Le SANEER & SR vous demande la reprise des travaux sur le régime indemnitaire tant des IPCSR que des DPCSR.

Les IPCSR subissent depuis plusieurs années l'absence de revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA). Le montant moyen du CIA est toujours de 410 € pour le corps des IPCSR, montant

nettement inférieur aux montants proposés aux autres agents du ministère, cela relève de la discrimination.

Nous vous avons interpellés à de multiples reprises sur ce sujet, notamment, pour ne rappeler que cette date, lors de notre audience avec Madame la Sous-directrice des personnels, le 8 janvier dernier.

Il en est de même du corps des DPCSR, toujours dans l'attente de la publication du décret modifiant le statut particulier, de la création du grade de DPCSR Hors classe (3ème grade) et de la revalorisation du CIA.

Les IPCSR et DPCSR se sentent dénigrés et non reconnus par leur ministère ! Il est grand temps d'avancer sur ces dossiers discriminants qui stagnent depuis de nombreuses années.

Je vous demande de bien vouloir annexer notre déclaration liminaire au procès verbal de cette commission.

Je vous remercie de votre attention.


SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex
